

## Groupe de travail « Appui Institutionnel au Secteur Agricole »

### Entretien avec Gilles MARTIN

**Chargé de mission, appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (depuis avril 2002)**

**Ministère des affaires étrangères,**

Direction de la coopération technique

Sous-Direction du Développement Economique et de l'Environnement

Bureau des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire

**Date : 13.01.2004**

**Lieu : MAE, Paris**

**Avec : A.Lhomme, animation du groupe de travail**

---

### Objet

Cet entretien avait pour but de recueillir le point de vue d'un chargé de mission<sup>1</sup> sur le champ thématique de l'appui institutionnel, et ses attentes vis-à-vis du groupe de travail.

### Expériences antérieures

- CSN en Jordanie : expérimentation de programmes en irrigation, puis ouverture à la problématique de la distribution de l'eau, mais sans intervention à ce niveau.
- Enseignant dans un lycée professionnel agricole : animation du projet d'établissement.
- Directeur d'un centre de formation agricole pour adulte (CFPPA)

### Comment définissez-vous l'appui institutionnel ?

Définitions d'institution :

- Groupe d'hommes et de femmes qui partagent des objectifs communs, et se concertent sur les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs.
- Ensemble de groupes, tels que définis ci-dessus, qui partagent des missions fédératrices partagées par l'ensemble de ses membres.
- A ce niveau pas de distinction entre institutions publiques et privées.

L'appui institutionnel se définit donc par rapport aux groupes auxquels il s'adresse, il ne suit pas forcément l'organigramme de l'institution concernée :

- L'appui institutionnel consiste à comprendre et à repérer
  - 1) les enjeux, les finalités des services à accompagner,
  - 2) les éléments, les individus porteurs de ces services, avec lesquels on pourra partager les enjeux repérés, les méthodologies de travail, les contacts et les dynamiques
- L'appui institutionnel ne doit pas se limiter à l'institution, il doit être une médiation entre l'institution et l'ensemble des acteurs extérieurs à l'institution. Il doit permettre une ouverture de l'institution à d'autres dynamiques, tout en approfondissant le sens commun qui lui donne forme, mais qui n'est pas forcément partagé par tous.
- L'appui institutionnel repose sur des outils simples : partage d'information, mise en relation des acteurs (dans et hors de l'institution), accompagnement méthodologique (sur le rôle et les fonctions de membres de l'institution) et accompagnement de la réflexion collective (clarification du débat d'idées et du projet de l'institution).

---

<sup>1</sup> Les propos exprimés n'engagent que leur auteur, et non l'organisme pour lequel il travaille.

Illustration : L'appui aux OP peut être considéré comme un appui institutionnel :

- ➔ accompagnement de la définition d'un projet professionnel
- ➔ accompagnement des élus et des cadres dans leur mission, vis à vis des membres et des objectifs de l'OP
- ➔ savoir mettre à la portée des OP les informations qui leur sont utiles ("redigérer" des documents complexes ou peu lisible pour le non spécialiste, faire des notes courtes).
- ➔ porter une attention particulière à la mise en cohérence, du point de vue des OP et de ses membres, des divers projets de développement (ONG, bailleurs, Etat) : informer, rendre accessible les résultats de ces projets
- ➔ mise en relation des OP avec les ministères, les bailleurs, ...

Ce type de méthodologie peut être décliné pour les administrations avec la même logique.

L'appui institutionnel n'est donc pas une substitution de penser ou d'actions, ni de désresponsabilisation des membres appartenant à l'institution considérée.

### **Les thématiques de l'appui institutionnel**

Au-delà des enjeux techniques de l'institution (projet professionnel, recomposition institutionnelle telle que décentralisation, organisation des services, DSRP...), il ne faut pas perdre de vue les enjeux fondamentaux du développement agricole ( l'accès au marché, la formation, le foncier, le financement de l'agriculture) auxquels les enjeux techniques doivent donner sens.

L'enjeu transversal de l'appui institutionnel est la mise en compétence de ces individus, l'enjeu central est donc d'ordre méthodologique.

Le propre d'un groupe de travail sur l'appui institutionnel au secteur agricole est alors de revenir en permanence sur la méthodologie de travail, au-delà des thèmes spécifiques abordés.

Sur une première année de fonctionnement, pourquoi pas restreindre le champ thématique à une entrée spécifique sur les Institutions Publiques Agricoles.

### **Les attentes par rapport au groupe de travail**

- Recherche de la confrontation entre les pratiques et les principes de l'appui institutionnel.
- Questionnements et débats sur les pratiques et les dossiers phares des IPA : décentralisation, DSRP...
- Confrontation d'une capitalisation IPA à celle réalisée sur les OP.